

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 29 août 2022 à 17 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire Martin Dulac, mesdames les conseillères Magalie Taillon et Tanya Czinkan, ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Me Marie-Josée Bédard directrice des Services juridiques et greffière adjointe sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-273Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ainsi que la réception d'accusé réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec* incluant le projet d'ordre du jour suivant;

Après constatation du quorum, la séance extraordinaire est déclarée ouverte à 17 h 03.

Il est,
PROPOSÉ par madame Magalie Taillon
APPUYÉ par madame Tanya Czinkan
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1 Autorisation – Mise en place – Projet pilote – Gratuité du transport local collectif
- 4. TRÉSORERIE ET FINANCES**
- 5. AVIS DE MOTION**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. GESTION DU TERRITOIRE**
- 8. RESSOURCES HUMAINES**

9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS

9.1 Autorisation – Octroi de contrat – Réaménagement d'une partie des bureaux administratifs – Centre communautaire intégré de McMasterville

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

11. AFFAIRES COURANTES

11.1 Période de questions

11.2 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-274

Autorisation – Mise en place – Projet pilote – Gratuité du transport local collectif

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-254 autorisant monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et greffier-trésorier, à évaluer la mise en place d'un tel projet pilote, le tout dans les limites prévues au Règlement numéro 315 et ses amendements concernant les délégations de compétence de la part du conseil municipal aux directeurs et responsable de service;

CONSIDÉRANT les discussions avec la Ville de Beloeil et l'Autorité régionale de transport métropolitain afin de mettre en place un projet pilote de transport local collectif gratuit pour les circuits 20B/M, 27, 80 et 81 tel que défini par EXO;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote aura une durée de dix (10) mois à compter du 1^{er} septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si cité au long;

QUE le conseil municipal autorise la mise en place du projet pilote de transport local collectif concernant les circuits 20B/M, 27, 80 et 81, pour une période de dix (10) mois à compter du 1^{er} septembre 2022, le tout selon les conditions et termes de l'entente négociée par monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et greffier-trésorier, avec l'Autorité régionale de transport métropolitain et la Ville de Beloeil;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence madame France Desautels, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-275

Autorisation – Octroi de contrat – Réaménagement d'une partie des bureaux administratifs – Centre communautaire intégré de McMasterville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au réaménagement d'une partie des bureaux administratifs situés au centre communautaire intégré de McMasterville;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 422-00-2020 sur la gestion contractuelle et son amendement;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par les Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT la soumission reçue numéro S3003 de l'entreprise les Constructions Riopelle datée du 19 août 2022 pour les travaux de réaménagement excluant les travaux d'installation électrique;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'installation électrique seront octroyés conformément aux règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté est nécessaire pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal octroie le contrat de construction pour le réaménagement d'une partie des bureaux administratifs situés au Centre communautaire intégré de McMasterville, excluant les travaux d'installation électrique, à l'entreprise les Constructions Riopelle pour un montant de 48 644,35 \$, plus taxes applicables, le tout conformément à la soumission numéro S3003 datée du 19 août 2022;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 48 644,35 \$ plus taxes applicables, afin de pourvoir aux dépenses du contrat de construction;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 10 000 \$ plus taxes applicables, afin de pourvoir aux dépenses des travaux d'installation électrique;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing. OMA, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et greffier-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-276

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la séance soit levée à 17 h 07.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière adjointe,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard
